



Septembre 2011

Numéro 27

Magazine d'information et de liaison édité par :

l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Jean-Paul CUBIZOLLES - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme
Siège Social : 30, Rue Voltaire 63800 COURNON D'AUVERGNE © APS 2002 - Droits réservés

" POUTES " : Clap de fin ?

C'est (presque) fait !

Le feuilleton qui dure depuis soixante-cinq ans pourrait connaître son épilogue au cours de l'automne 2011. Résultat du combat mené par SOS Loire-Vivante, le WWF, la FNE, la Fédération Nationale de la Pêche en France, la Fédération de Pêche de Haute-Loire et l'APS, le principe de l'arasement du barrage de Poutès a été proposé. A la demande de la Ministre de l'Environnement, un groupe de travail EDF-ONEMA a été mis en place afin de trouver une solution alternative à l'obstacle actuel. A sa première présentation, fin juin, on peut imaginer que le nouveau projet a pratiquement fait l'unanimité autour de sa conception, au sein des ONG. Innovatrice et respectueuse des valeurs environnementales, cette nouvelle (et j'espère dernière!) version de 4 m de haut, au lieu des 17 actuels, aura l'avantage de permettre la montée des saumons adultes par une large échelle à poissons composée de 13 bassins successifs et la descente des smolts ne poserait plus de difficultés. Exit l'ascenseur rive droite et la piste de "bobsleigh" rive gauche! La partie centrale serait complètement effaçable lors des crues pour permettre le transit des sédiments, ou, en cas de difficulté occasionnelle, le franchissement des migrateurs. De même, finies les éclusées dévastatrices, et le débit réservé dans le Vieil-Allier, passerait de 2,5 m³/s à 5 m³/s. Il s'agit là d'avancées intéressantes qui devraient, logiquement, concilier tous les protagonistes. Ce nouveau projet permet en outre, de conserver 70 à 80 % de la production d'électricité. Même si ce projet n'est pas encore finalisé et s'il est certain qu'il y aura d'autres aménagements et des réserves de la part des ONG, avec notamment une obligation de résultats, il ouvre un espoir immense de voir enfin la rivière retrouver un peu plus de liberté. Les détails vous seront communiqués lors de la présentation définitive du projet. C'est un compromis qui, en principe, devrait rassembler autour de lui toutes les personnes responsables qui souhaitent sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis de si longues années. Et c'est une excellente carte de visite pour l'Auvergne et le futur Parc Naturel Régional! Comme quoi, la devise ancienne de la ville de Langeac "Qui veut, peut!" n'a jamais été autant appropriée! Avançons, et....vite!

Jean-Paul Cubizolles

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

Dans ce numéro :*Editorial**Le scandale du barrage des Lorrains**Histoire de tirrette**Extrait de:
« Le saumon dans le Haut-Allier »
(Henri Boyer)**Les brèves*

Le scandale du barrage des Lorrains (...et d'ailleurs!)

Le barrage des Lorrains, qui sert à alimenter le canal latéral à la Loire, est situé sur la commune d'Apremont, dans le département du Cher et à quelques kilomètres de Nevers, chef lieu de la Nièvre. De tous temps, cet ouvrage a été la cause de difficultés dans la migration des saumons. Je me souviens encore des récits d'anciens pêcheurs de saumons qui prenaient le train, dans les années soixante, jusqu'en gare de Sincaize, pour aller taquiner ce grand migrateur bloqué par le barrage des Lorrains. Et, à les écouter, il y avait du monde ! Malgré quelques rafistolages, il a toujours présenté une certaine gêne, de par sa conception, pour les poissons migrateurs et était certainement déjà, responsable des blessures que nous avons observées à la passe migratoire de Vichy* depuis le début des années 2000.

C'est pourquoi, en juin 2007, les Préfets des départements du Cher et de la Nièvre, autorisaient Voies Navigables de France, gestionnaire des ouvrages, à entreprendre des travaux de construction de nouvelles passes de franchissement sur le barrage des Lorrains et du pont-canal du Guétin sur l'Allier.

Les travaux étaient terminés en 2009, et la passe à poissons du barrage enfin opérationnelle pour un montant final de 1,55 M d'€. Dès les années suivantes, le taux de poissons blessés

a accusé une baisse spectaculaire, atteignant un pourcentage insignifiant, ce qui nous a conforté quant à l'origine des blessures antérieures.

Or, cette année, entre 80 et 90 % des saumons qui passaient à Vichy, étaient marqués et certains portaient de très graves blessures. Dépités de voir défiler tous ces saumons mutilés, et informés par l'AIDSA du blocage de saumons aux Lorrains, deux de nos membres du conseil d'administration (Louis Sauvadet et Jean-Luc Imbert) décidaient, le dimanche 8 mai, de faire le tour des obstacles potentiels pour essayer de trouver les raisons de ces blessures. Ils n'eurent pas à chercher bien



longtemps car dès leur arrivée au barrage des Lorrains, l'explication fut évidente. Il n'y avait pas de débit dans la passe à poissons et les migrateurs étaient bloqués sous l'ouvrage. Si la conception et l'efficacité de la passe ne peuvent être mises en cause, on ne peut en dire autant de son entretien qui incombe au gestionnaire, c'est-à-dire Voies Navigables de France. La passe était complètement obstruée par des branchages qui interdisait tout passage aux migrateurs.

La seule solution qui s'offrait aux poissons était une brèche dans le milieu des palplanches. On comprend mieux la gravité des blessures ! En plus des saumons coincés sous l'obstacle, de nombreux bancs d'aloses tournaient inlassablement en tentant de sortir de ce piège meurtrier.

Au travers des renseignements collectés sur place, il s'est avéré que la grande attraction, au crépuscule, était de venir voir les énormes silures se goinfrer d'aloses dans l'impossibilité d'échapper à ces funestes prédateurs.

En terme de prédateurs, il n'y avait malheureusement pas que des silures ! Depuis plusieurs semaines, dans l'indifférence la plus totale, une bande de braconniers très bien organisée, tapait inlassablement sur les saumons coincés sous le barrage, qui plus est, dans la réserve instaurée sous l'obstacle ! Le fait d'être à la vue de tout le monde ne les gênait pas plus que ça, comme s'ils étaient assurés d'une évidente impunité ! (voir photo ci-après)



* L'Association de préfiguration pour la création de la Fondation Saumon (aujourd'hui le CNSS) a commandité en 2004 et reconduit en 2005, un rapport détaillé du nombre des saumons blessés et de la gravité des blessures. Sur les poissons observés à Vichy entre 2001 et 2007, plus d'un saumon sur deux présentait des blessures : 54 % en 2004, 59,1 % en 2005, 62,2 % en 2006 et 60,5 % en 2007 !

Il est quand même scandaleux de constater, non seulement, que des poissons migrateurs puissent rester bloqués sous un barrage depuis si longtemps sans qu'il y ait la moindre intervention de responsables halieutiques mais aussi, que des délits de braconnage journaliers ne fassent l'objet d'aucune intervention de la garderie.

Pour essayer d'atténuer mes craintes, j'avais fait un courrier, fin avril, au Préfet de Région, à ceux du Cher et de la Nièvre, ainsi qu'au Ministère de l'Environnement, aux Fédérations de pêches et autres responsables halieutiques, afin d'attirer leur attention, en prévision de l'ouverture prochaine de la pêche aux carnassiers en 2^{ème} catégorie, sur les risques que cela comporte en terme de prises "illégalles" de saumons. Le seul retour m'est venu du Ministère!

Pour ce qui est de la surveillance, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui ont dû faire la police, notamment sous le pont de Régemortes à Moulins! (voir encadré). Seulement, hormis le fait que certains braconniers opéraient le plus souvent dans des réserves, comme au barrage des Lorrains ou à Régemortes, ce qui est formellement interdit, les autres pouvaient gratter les saumons sur la rivière sans aucun risque, car, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ils étaient tout à fait dans leur droit.

En effet, et cela est tout à fait "remarquable" en terme de protection des migrants, la Fédération de Pêche de l'Allier, dans son article 9 stipule, je cite:

...." 9-1- Pendant la période d'interdiction spécifique de pêche au brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle, est interdite en deuxième catégorie piscicole. Cette interdiction ne s'applique pas aux rivières Allier, Cher et Loire...etc !!!"

On croit rêver! Et pourtant, c'est bien dans le département de l'Allier, Fédération de Pêche dont le Président est aussi celui de LOGRAMI, que la pêche aux leurres métalliques est autorisée dans la rivière Allier pendant la fermeture spécifique du brochet. On ne peut donc s'étonner de trouver sur ce secteur, la majorité des actes de braconnages "légaux" car en conformité avec la réglementation en vigueur.

Une grande majorité des Fédérations de Pêche, et ce n'est un secret pour personne, souhaitait se libérer des services de garderie du CSP. Depuis la création de l'ONEMA, c'est chose faite. J'ai toujours pensé, à l'époque du CSP, que les effectifs de la garderie étaient déjà insuffisants. Aujourd'hui le constat est flagrant, surtout en ce qui concerne les Fédérations, et plus spécialement les AAPPMA, riveraines de grandes rivières comme l'Allier ou la Loire. La carence en terme de surveillance et d'application des réglementations sur la pêche, est omniprésente. De quelle autorité, de quels pouvoirs disposent les gardes assermentés d'une AAPPMA face à des braconniers chevronnés et décidés ? Il y a quelques années, suite à une demande de ma part, un président de Fédération m'avait répondu qu'il était impossible car trop dangereux pour des gardes bénévoles d'intervenir sur des braconnages de saumons. Ce qui n'était même pas imaginable il y a quelques années serait donc possible aujourd'hui ? De plus, je ne vois pas un garde de société de pêche, partager un café le matin avec un collègue, et le verbaliser à midi pour braconnage, et ce, sans vouloir remettre en cause l'intégrité de bénévoles qui ont d'énormes difficultés à se faire respecter ! Bien sûr, il y a les gardes fédéraux: 2 pour l'Allier, 2 pour le Puy de Dôme, 3 pour la Haute-Loire..! Ont-ils des dons d'ubiquité pour couvrir un tel territoire ?

Ce qui est inadmissible, c'est l'absence totale de surveillance et de contrôle dans des endroits particulièrement sensibles, connus pour être des lieux de braconnage récurrents. L'échec de certaines fédérations de pêche dans la lutte contre le braconnage organisé est manifeste.

Pour compenser cette incurie, et conformément à nos statuts, le conseil d'administration de l'APS, a décidé de poursuivre en justice toute action portant atteinte à la survie ou entrave à la migration du saumon par non respect de la législation actuelle et bien évidemment, acte de braconnage, sur les poissons migrants. Encore faudrait-il que nous puissions nous appuyer sur des procès verbaux constatant le flagrant délit, et cela, ce n'est pas encore gagné, car depuis la fermeture en 1994, malgré certaines évidences, aucun fait délictueux, n'a encore été officiellement porté à notre connaissance!

Pour commencer, Voies Navigables de France, gestionnaire du barrage des Lorrains sera le premier établissement à qui nous allons demander des comptes.....et ce ne sera pas le dernier !

Jean-Paul Cubizolles



...quand les pêcheurs doivent faire la police!

Cet article, du journal "La Montagne", est paru le mercredi 8 juin dans l'édition de Moulins (extraits...)

.....c'est au tour des pêcheurs de dénoncer de nombreuses "incivilités sur les bords de l'Allier"

.....Le mercredi, quand il fait beau, il faut aller voir près du pont de Régemortes. L'aval est envahi par des gens pas vraiment pêcheurs, mais qui pêchent quand même. Ce n'est peut-être pas par mépris, peut-être par méconnaissance des règles, mais ils pêchent dans la passe à poissons ou dans la réserve de pêche, ce qui est interdit.

Cela nuit aux saumons, en danger de disparition, qui remontent entre février et maintenant. La réserve concerne 50 mètres en amont du pont et 100 mètres en aval. Le problème, c'est qu'en tant qu'adhérent à l'AAPPMA, on n'a pas de légitimité à aller expliquer le règlement.....Quelques personnes le prennent bien, en disant qu'elles ne savaient pas. Mais c'est souvent agressif et violent. C'est difficile de se faire entendre.

Je regrette que les gardes-pêche et la police ne fassent pas respecter ces règles élémentaires sur la pêche.....

HISTOIRE DE TIRETTE

1944 : année de tous les espoirs. En ce beau dimanche d'avril, une rumeur grandit dans la cité St Julien : "ça saute au barrage !" !

Cet après midi, les brivadois n'iront pas au stade : le spectacle est ailleurs. Qui à pied, qui en vélo, chacun se hâte vers le barrage de La Bageasse. Il est certain que les pêcheurs professionnels de basse-Loire et d'estuaire ont été complètement neutralisés par les troupes allemandes d'occupation, car la cohorte de grands migrateurs est arrivée en force jusqu'aux pieds du barrage.

Combien étaient-ils ? Plusieurs centaines selon les R.G... ! Plusieurs milliers selon les spectateurs agglutinés sur le pont de chemin de fer. Ces resquilleurs se faisaient rappeler à l'ordre par des coups de sifflets rageurs lancés par les mécaniciens des locomotives à chaque passage de train.

Ce barrage était très difficile à franchir. Les échelles d'alors étaient d'une inefficacité flagrante. Mon ami et regretté classeur, Jean Gladel, avait comme moi, l'insouciance de son jeune âge et n'avait pas encore dressé les plans de la passe à poisson actuelle qui porte son nom.

De temps à autre, un saumon téméraire se hasardait à franchir ce mur par un saut prodigieux. Il y avait beaucoup d'essais mais très peu étaient couronnés de succès. Ces performances étaient, comme il se doit, salués par des cris d'admiration.

Ah ! S'il y avait eu une caméra !

Le lendemain de cette féerie, plus aucune trace de nos combattants. Que c'était-il donc passé ? Ils ne s'étaient pourtant pas fait la courte échelle ! Alors ? Niveau de l'eau ? Température ? Le mystère restait entier. A moins qu'ils n'aient mis à profit le vieil adage : "La nuit porte conseil !"

Il faut croire que l'obscurité avait donné des ailes à nos champions ! Où étaient donc passés nos héros ?

Il ne fallait pas les chercher bien loin. En nous penchant par dessus le parapet du pont de Vieille-Brioude, vous aviez la réponse au pourquoi du comment ! Encore un ralentisseur à la migration.

C'était un manège incessant entre le barrage de Vieille-Brioude et le gouffre de la Roche Dragon. Ici, le spectacle était hallucinant ; c'était des têtes et des queues qui émergeaient sans arrêt, comme un banc de spirilins grossis cent fois ! Hélas, leur nombre ne faisait pas la fortune du pêcheur ! Impossible d'en faire mordre un !

Alors, comment faire quand on en a un besoin urgent ? Un grand pêcheur de truite en mouche sèche, connu pour son intégrité, se laissa quand même tenter. « Puisqu'ils ne veulent rien savoir, il n'y a qu'à forcer le destin. Montons donc une tirette »

Imaginez un plomb bateau de 40 gr en bout de ligne avec, en avançons, deux ou trois redoutables hameçons triples "double zéro", montés comme des mouches noyées, et vous aurez ainsi une magnifique tirette, strictement interdite mais très efficace pour harponner le poisson.

Ce procédé était utilisé par un célèbre braconnier brivadois qui pratiquait la nuit sous le pont de la Bageasse et alimentait ainsi les grands restaurants de la région jusqu'à Clermont et même Vichy.

Le téléphone arabe était bénéfique pour les pêcheurs "honnêtes" qui savaient à coup sûr que les pools de la "Vieille-Pile" et du "Colombier" étaient réapprovisionnés avec les rescapés ayant fui ces massacres nocturnes. D'un coup de vélo, l'ouvrier brivadois tentait sa chance avant d'aller au boulot et parvenait ainsi à arrondir ses fins de mois.

Notre pêcheur braconnier occasionnel se plaça donc à l'aval immédiat du pont de Vieille-Brioude. Il était guidé par son fils, installé sur le parapet et qui lui criait : "...un peu plus loin !...plus à droite !...plus à gauche !..." selon la position des saumons.

La résonance de ce monologue alerta le garde-pêche qui se rapprocha à pas de loup et tomba sur notre "braco", comme le renard sur la poule !

Pour un coup d'essai, ce ne fut pas un coup de maître !

Comme quoi, n'est pas braconnier qui veut !!!



...Extrait du livre d'Henri BOYER
"LE SAUMON DANS LE HAUT-ALLIER"

Deuxième édition de 1948

(Où, déjà, les inquiétudes de l'auteur, sur des causes de disparition du saumon !)

Extrait : L'insuffisance de notre production houillère et le développement chaque jour plus important de l'industrie électrique ont amené l'utilisation des ressources naturelles d'énergie et la transformation en lacs artificiels d'un grand nombre de nos vallées de montagne. Cette industrialisation à outrance des bassins supérieurs des cours d'eau contribue pour une très large part à la disparition du saumon.

Si les intéressés voyaient la situation sous son vrai jour et comprenaient le préjudice que leur cause la construction de ces ouvrages édifiés en travers des cours d'eau sans autres souci que celui de servir le plus âprement possible des intérêts privés, ce serait un tel ensemble de protestations que les industriels seraient bien contraints de modifier leurs plans, au risque de perdre une minime partie d'énergie.

C'est à l'Administration que devrait logiquement incomber le soin de défendre les intérêts de cette collectivité inconsciente.

Nous avons exposé, d'autre part, les raisons pour lesquelles toute la reproduction du saumon, dans le bassin de la Loire est aujourd'hui cantonnée dans l'Allier supérieur. C'est uniquement parce que les conditions biologiques propres au développement des œufs et des alevins de saumon se trouvent réunies dans cette partie de rivière. Cette concentration de la fraye sur une aussi faible étendue est déjà une circonstance peu favorable, mais si cette zone vient à être réduite encore et amputée de sa partie amont (qui est la meilleure) par l'édification d'un nouveau barrage, le préjudice causé par celui-ci deviendra considérable.

Le barrage projeté à Poutès (dans le livre Pouthès), près d'Alleyras, haut de 11 mètres, doit détourner les eaux de l'Ance et de l'Allier par un tunnel pour ne les restituer que 9 kilomètres plus bas à Monistrol d'Allier. Sa construction priverait le saumon des 30 kilomètres de frayères situées en amont, car il ne peut être question d'échelles à poissons puisque l'eau ne serait restituée à la rivière que très loin en aval et que ces 9 kilomètres du lit du cours d'eau seraient mis partiellement à sec. C'est, au minimum une perte de 30/150 ème de la production du saumon dans l'Allier que ce barrage risque de provoquer.

On ne peut admettre, en effet, que les 120 kilomètres restant de la zone de frayères puissent produire autant d'alevins que les 150 kilomètres actuellement fréquentés par les reproducteurs et, d'autre part, ces alevins, devenus tacons, ont des exigences nutritives qui s'opposent au surpeuplement. Le tassement des géniteurs sur un espace réduit de 30 kilomètres, pour cette seule région du Haut-Allier, exposera ceux-ci à la destruction massive par le braconnage sous toutes ses formes et causera, en définitive, une diminution sensible du nombre des tacons, espoirs des prochaines migrations.

De plus, tout barrage de retenue produit toujours des perturbations importantes dans le régime du cours d'eau en aval. Les éclusées, en saison d'été, font baisser le niveau dans des proportions importantes qui laissent à sec

✂



Paide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier

J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM (en lettres CAPITALES): Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Membre adhérent..... : 25 € ☐ Membre sympathisant: 30 € ☐

Membre bienfaiteur: 35 € ☐

Ci joint la somme de €

Par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

À l'ordre de l' Association Protectrice du Saumon Loire Allier

A M. Guy AUGRANDENIS, 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

la carte de membre me sera envoyé dès réception par retour de courrier

des grèves, où les alevins prisonniers dans les flaques d'eau se trouvent exposés au soleil et périssent asphyxiés. La mise en marche de l'usine rétablit le niveau normal et le courant emporte toutes les victimes de la précédente éclusée.

Cette manœuvre se produit au moins une fois chaque vingt-quatre heures pendant l'été, s'il s'agit d'une usine d'éclairage et on peut se rendre compte des dégâts occasionnés en fin de saison par la seule manœuvre des vannes d'un tel barrage.

Les industriels intéressés ne manqueront pas de répondre que la production artificielle remplacera le repeuplement naturel absent.

Cela n'est pas exact, et il serait pour le moins illogique d'en être réduit à repeupler artificiellement la seule rivière où le saumon vient encore se reproduire en liberté. Et si l'industrie cause la diminution de la production saumonière et oblige l'Etat à repeupler les cours d'eau considérés comme riches en peuplement naturel, n'est-il pas logique que ces mêmes industriels fassent entièrement à leurs frais ce repeuplement de compensation ?

En dehors des barrages infranchissables qui s'opposent à la montée des reproducteurs dans les hauts bassins, une autre cause de dépeuplement réside dans les zones d'interdiction créées par les déversements industriels et la pollution des cours d'eau par les grandes agglomérations urbaines. De telles zones deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus étendues. Elles entrent pour une grande part dans le phénomène du dépeuplement progressif de nos rivières à saumons.

On a accusé, d'autre part, les engrais chimiques d'être la cause, par infiltration, de la disparition des écrevisses et des truites dans plusieurs régions de France; toutefois, l'action néfaste de ces engrais n'a pas été prouvée d'une façon scientifique et il faut tenir compte de ce que les intérêts de la grande culture doivent primer ceux de la pêche fluviale.

Ce qui est infiniment plus grave, ce sont les dépeuplements totaux ou partiels de certaines rivières, provoqués par les déversements industriels d'acides divers, sans neutralisation suffisante. Quelle que soit la nature et la diversité des matières déversées, selon les régions et leurs industries dominantes, le détournement des reproducteurs demeure constant et les exigences de leur respiration les obligent à rester en aval, sans tenter de franchir cette zone, et même à redescendre dans des régions où les conditions nécessaires à leur reproduction ne sont pas remplies.

Les migrateurs ainsi arrêtés dans leur course et n'arrivant pas jusqu'aux frayères naturelles sont perdus pour l'ensemble de la reproduction ; d'où nouvelle cause de dépeuplement. Il suffit d'une seule de ces zones sur le parcours d'une rivière, bien que les eaux de l'amont se maintiennent pures et favorables, pour aboutir à un résultat nettement déficitaire, puisque les migrateurs sont incapables de la traverser et d'aller plus haut.

Ce genre d'obstacle, pour être d'une autre sorte que les grands barrages industriels, n'en est pas moins aussi infranchissable pour le saumon.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que c'est une nécessité vitale et une sorte d'impérieux instinct qui pousse les saumons à revenir, comme les hirondelles, vers les lieux où ils ont passé leur jeunesse ; si pour une cause quelconque, leur reproduction se trouve empêchée pendant plusieurs années de suite dans un cours d'eau, ce dernier sera déserté à l'avenir, sans qu'on puisse en conclure que ses eaux sont devenues impropres à l'existence de l'espèce, mais simplement par suite de l'extinction de la " clientèle " qui le fréquentait.

On désigne, sous ce vocable typique, l'ensemble des poissons qui, ayant pris naissance dans une rivière déterminée, cherchent à revenir plus tard, à cette même rivière pour s'y reproduire à leur tour.

C'est une question très controversée que celle de savoir si chaque saumon est bien le client attiré d'un bassin fluvial. Toutefois, la réponse semble devoir être affirmative car, sur des rivières où le saumon remontait autrefois en abondance (et dont la pollution ne justifie pas l'abandon par ces migrateurs) aucun saumon ne revient plus – même jusqu'au pied du premier barrage – depuis que celui-ci a rendu inaccessible la zone des frayères.

Le courant annuel de descente des tacons ayant été tari, le courant de montée des adultes en provenant a cessé de se produire après une période égale à la durée maximum de séjour des saumons en mer. Et cependant le fleuve continue à être parcouru par de nombreux sujets qui passent sans s'arrêter devant l'embouchure des affluents condamnés à la stérilité ; ceux-ci ne les attirent plus, car ce ne sont pas ceux dans lesquels ils sont nés.

On pourrait multiplier à l'infini les exemples qui viennent à l'appui de cette thèse, soutenue avec autorité par M. l'Inspecteur Le Clerc, dans ces nombreux écrits sur la question. Je ne puis donc mieux faire que de lui emprunter les arguments suivants : "Des expériences très suivies, faites avec des sujets marqués sont effectuées en Ecosse et ont montré que, dans le même bassin fluvial, les saumons remontaient toujours dans le même affluent".

"D'autre part, on prenait autrefois des quantités de saumons au pied du grand barrage de Thuillères, près de Bergerac, sur la Dordogne, où ils étaient tous arrêtés, mais depuis que ces poissons ne peuvent plus se reproduire dans cette rivière, on n'en prend plus, ni sous le barrage ni même en aval de cet ouvrage, ce qui prouve bien que la clientèle a totalement abandonné la Dordogne.

Il en est de même sur la Vienne et ses affluents où le nombre des saumons de remontée a diminué dans d'énormes proportions, depuis la construction de plusieurs ouvrages infranchissables et aussi, - il faut bien le dire - par suite des déversements industriels provenant de la partie amont.

Les échelles à poissons, même les plus perfectionnées, n'arriveront jamais à compenser les formidables différences de niveau que l'industrie moderne tend à créer de plus en plus. Mais si l'on est obligé de compenser, par le repeuplement artificiel, le déficit de production causé par les grands barrages, il semble aussi indispensable de ménager des facilités de descente aux tacons, ce qui n'existe sur aucun cours d'eau bien que ce soit en général assez facile à faire.

Cette question de " clientèle " de nos rivières à saumons présente une importance primordiale, au point de vue des repeuplements artificiels à entreprendre. Si l'on veut conserver un afflux constant de migrateurs (et en raison des dangers qui menacent les tacons lors de leur voyage de descente) il y a lieu d'introduire des alevins, non plus seulement dans les eaux où ils naissent naturellement, mais encore dans des ruisseaux spécialement choisis du bassin inférieur de nos grands fleuves, de façon à limiter au maximum les risques et la durée de la descente vers la mer.

Si ces poissons – devenus adultes – ne peuvent atteindre la zone des frayères, ils reviendront au moins se heurter au premier obstacle infranchissable et ce retour des saumons, dans les eaux depuis longtemps abandonnées par eux, démontre d'une façon incontestable que la réintroduction d'alevins dans les bassins supérieurs est une nécessité

Les premiers essais tentés sur les anciennes rivières à saumons et sur quelques ruisseaux non fréquentés par les reproducteurs ont assuré, dans les années qui ont suivi immédiatement, une recrudescence très marquée dans la remonte des gros poissons adultes, tendant ainsi à démontrer qu'il n'est pas impossible de reconstituer notre ancienne richesse saumonière pour peu qu'on y mette de la bonne volonté et beaucoup de persévérance.



CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE



LES BREVES LES BREVES LES BREVES LES BREVES LES BREVES

- Dans notre prochain numéro, nous vous présenterons le nouveau projet à l'alternative au barrage de Poutès, proposé par EDF. Mode de fonctionnement, plan détaillé de l'installation avec les nouvelles passes à poissons et les innovations apportées en terme de transparence de l'ouvrage seront explicités.
- Radiopistage sur la Sioule: un énième radiopistage serait prévu pour le printemps prochain sur la Sioule. On peut se poser la question de l'utilité de procéder à un nouveau suivi des saumons sur cette rivière, alors qu'il n'y a eu aucun aménagement, depuis le 1er radiopistage en 1999. Le premier barrage, situé au cœur de la ville de St Pourçain, et classé "difficilement franchissable" par les différents rapports de LOGRAMI, est tout bonnement éclipsé !! Les poissons sont directement transférés au-dessus et dès le premier obstacle, la sentence est sans appel: la moitié des poissons ne le franchissent pas! Le tableau ci-dessous, élaboré par LOGRAMI, démontre parfaitement la difficulté (pour ne pas dire l'impossibilité) pour les migrateurs à remonter sur leurs lieux de reproduction.

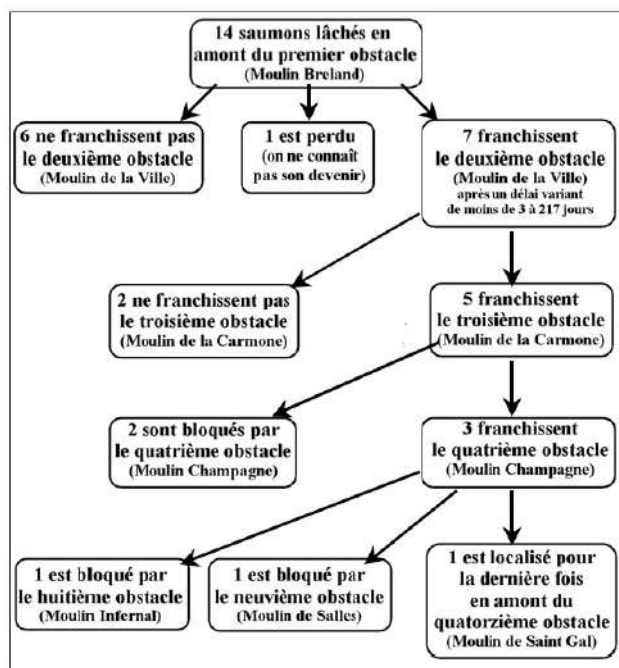


Figure 1 : Synthèse des résultats de l'opération de radiopistage sur la Sioule en 1999 et 2000

Ces résultats illustrent bien les problèmes rencontrés par les géniteurs pour venir frayer sur la Sioule. Les problèmes de franchissement sont rencontrés dès les premiers obstacles. L'effet cumulatif des blocages ou retards de migration, compromet fortement l'accessibilité des zones les plus productives situées dans le site Natura 2000 des Gorges de la Sioule.

Pourquoi vouloir encore sacrifier quelques poissons supplémentaires, alors que l'on connaît pertinemment les raisons qui bloquent la migration sur cet axe. Faire un nouveau radiopistage pour confirmer celui de 2000, qui confirmait lui-même celui de 1999 ? Cette situation peut durer encore des dizaines d'années, avec les mêmes conclusions, tant qu'aucun aménagement ne sera réalisé sur les barrages de ces microcentrales!

Migration 2011

Selon les chiffres communiqués par LOGRAMI, le Conservatoire National du Saumon Sauvage et la ville de Vichy, la population de saumons ayant franchi le barrage de Vichy est la suivante:

VICHY :

712 saumons ont franchi les passes du barrage au 3 septembre 2011



Il n'y a toujours pas de comptage au barrage de Langeac en 2011

POUTES :



9 saumons ont franchi le barrage de Poutès au 11 août 2011